

« APPENDICE «C-91/2»



Minister of Transport

CANADA

Ministre des Transports

L'honorable Gilles Loiselle
Président du Conseil du Trésor
140 rue O'Connor
9^{ème} étage, tour Est
L'Esplanade Laurier
Ottawa (Ontario)
K1A 0R5

Cher collègue,

Je crois savoir que des craintes ont été exprimées à l'égard de la possibilité d'invoquer les dispositions de recouvrement des coûts du projet de loi C-91, modifiant la *Loi sur la gestion des finances publiques*, pour justifier le projet de recouvrement des coûts du secteur maritime de Transports Canada, lequel fait actuellement l'objet d'une vaste campagne de consultation publique.

Sauf erreur, si le ministère jugeait un jour opportun de mettre son projet à exécution, il pourrait le faire sans que la loi lui confère de nouveaux pouvoirs. De l'avis du ministère de la Justice, l'actuel article 19 de la loi constitue un fondement juridique suffisant.

J'ai prolongé les consultations publiques sur le projet du ministère à ce sujet jusqu'au 1^{er} février 1991 et j'ai invité toutes les parties concernées à s'y présenter et à faire des suggestions constructives. Les dispositions du projet de loi C-91 n'auront aucun effet sur ces consultations.

Recevez, cher collègue, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

L'honorable Doug Lewis, c.p., député

Ottawa, Canada K1A 0N5